



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2026-194

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2026

# Sommaire

## **SGAR Occitanie /**

R76-2026-04-28-00004 - Arrêté organisant la suppléance du Préfet  
de région avril 2026 (3 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-04-28-00004

Arrêté organisant la suppléance du Préfet de  
région avril 2026



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

***Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie***

***Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite***

- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu le décret du 22 mars 2023 portant nomination de M. Vincent ROBERTI, préfet de Tarn et Garonne ;
- Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Jérôme BONET, préfet du Gard ;
- Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète de l'Aveyron ;
- Vu le décret du 6 novembre 2024 portant nomination de M. Gilles QUÉNÉHERVÉ, préfet de la Lozère ;
- Vu le décret du 27 novembre 2024 portant nomination de M. Alain CASTANIER, préfet du Gers ;
- Vu le décret du 16 juillet 2025 portant nomination de M. Pierre REGNAULT DE LA MOTHE, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- Vu le décret du 16 juillet 2025 portant nomination de M. Alain BUCQUET, préfet de l'Aude ;

- Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn ;
- Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de M. Hervé BRABANT, préfet de l'Ariège ;
- Vu le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, préfète de l'Hérault ;
- Vu le décret du 19 janvier 2026 portant nomination de Mme Marilyne POULAIN, préfète du Lot ;
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2023 de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2025 organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie ;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et de Monsieur Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie, il y a lieu d'organiser la suppléance ;

***Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,***

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Les préfets listés ci-dessous, en poste et présents en région Occitanie sont désignés pour assurer la suppléance du préfet de la région Occitanie.

Ils sont prioritairement désignés selon l'ordre de la liste suivante :

1. Mme Chantal MAUCHET, préfète de l'Hérault
2. M. Jérôme BONET, préfet du Gard
3. M. Pierre REGNAULT DE LA MOTHE, préfet des Pyrénées-Orientales
4. M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn
5. M. Alain BUCQUET, préfet de l'Aude
6. Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfet de l'Aveyron
7. M. Vincent ROBERTI, préfet de Tarn et Garonne
8. M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées
9. M. Alain CASTANIER, préfet du Gers
10. Mme Marilyne POULAIN, préfète du Lot
11. M. Hervé BRABANT, préfet de l'Ariège

12. M. Gilles QUÉNÉHERVÉ, préfet de la Lozère

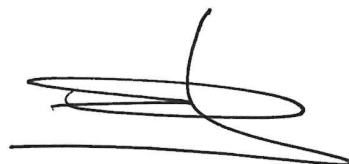
**Article 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 septembre 2025 organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie.

**Article 3** : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui seront signés en application de la suppléance accordée par le présent arrêté devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par suppléance,  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom de la ou du suppléant-/e)

**Article 4** : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 28 AVR. 2026



Pierre-André DURAND